

Le programme de subvention de l'ITF relatif à la numérisation

De nos jours, la numérisation est un élément qui devient de plus en plus indispensable pour la gestion moderne du tennis. L'association efficace de personnes, de processus et de technologies peut apporter des avantages commerciaux aux associations nationales de toutes tailles et de toutes ressources.

Le programme de subvention de l'ITF relatif à la numérisation (ci-après dénommé « le programme ») est conçu pour aider nos nations membres à introduire des ressources numériques. Ces ressources leur permettront de trouver des moyens plus rentables et plus efficaces de gérer leurs activités et de donner à un plus grand nombre de personnes la possibilité de jouer au tennis.

Le programme soutient les objectifs du département du développement de l'ITF, à savoir :

- Accroître la participation au tennis dans le monde entier pour tous les âges, tous les sexes, tous les niveaux de jeu et toutes les capacités physiques.
- Développer des joueurs talentueux, en particulier ceux provenant de nations qui sont à la fois sous-financées et sous-représentées.

Les nations membres de niveau 1, 2 et 3 peuvent demander un financement pour soutenir des projets relatifs aux technologies de l'information qui contribuent à transformer les activités dans l'un des domaines suivants :

1. Une meilleure gestion des informations et des données — par exemple une base de données centralisée des membres, des tournois et des résultats.
2. L'automatisation des processus clés — par exemple l'inscription des membres, les inscriptions aux tournois, la présentation des résultats ou le calcul des classements.
3. La communication et l'aperçu des données — collecte et analyse des données pour fournir des informations ayant une influence directe sur les activités de tennis, la participation des joueurs ou la croissance stratégique. Par exemple, utiliser des données pour mesurer le succès des programmes nationaux de développement et de participation, faire un suivi et analyser les performances et le développement des joueurs, évaluer et faire des comptes rendus des infrastructures et des capacités en matière de tennis au niveau national.
4. L'intégration directe des données avec l'*ITF World Tennis Number* et leur utilisation.

LES CANDIDATURES

Les candidats doivent compléter et soumettre tous les documents décrits en annexe toute au long de l'année 2022 en remplissant le formulaire en ligne.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seules les associations nationales éligibles qui répondent aux critères suivants peuvent bénéficier d'un financement. Les nations doivent :

- Être en règle vis-à-vis de l'ITF et leur association régionale respective. Les associations nationales doivent avoir payé intégralement toutes les cotisations applicables à l'ITF et à l'association régionale.
- Démontrer qu'elles collaborent activement avec l'ITF et leur association régionale respective afin de développer le tennis dans leur pays.
- Soutenir l'ITF 2024 — le plan à long terme de l'ITF pour une croissance durable du sport — par le biais d'une collaboration avec l'ITF et leur association régionale respective en participant régulièrement aux assemblées générales annuelles et aux réunions régionales.

Pour que les programmes puissent bénéficier d'une subvention, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le projet doit être identifié comme une priorité par la nation en vue du développement d'une infrastructure numérique nationale appropriée, en particulier pour les nations sous-financées et sous-représentées (niveau 1).

- Le projet doit soutenir directement ou indirectement le programme *ITF World Tennis Number* en facilitant l'acquisition ou l'intégration de données avec le *World Tennis Number*.
- Le cas échéant, toutes les nouvelles bases de données et tous les nouveaux systèmes informatiques doivent être compatibles avec les normes concernant les données ouvertes du tennis ou [Tennis Open Data Standards \(TODS\)](#) soutenues par l'ITF et être en mesure d'exporter et d'importer des données conformément à ces normes.
- La propriété et les pleins droits de toutes les données créées et traitées dans le cadre d'une nouvelle base de données ou d'un nouveau système de gestion des données doivent appartenir exclusivement à l'association nationale.
- Les coûts liés à l'emploi de personnel administratif pour soutenir le programme numérique ne doivent pas être inclus, car ces coûts ne sont pas éligibles à un financement au titre du programme.
- Tous les documents pertinents de tout contrat de service avec un tiers nécessaire à la maintenance du produit numérique pendant sa durée de vie doivent être fournis si un fournisseur de services est identifié lors de la procédure de candidature.
- Seuls les projets entièrement financés peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme. Le projet doit être soutenu par un financement supplémentaire (par exemple de la part du gouvernement, du comité national olympique ou de partenaires commerciaux) si le coût du projet de numérisation dépasse la subvention maximale offerte par l'ITF.
- Le financement rétroactif n'est pas disponible dans le cadre de ce programme. Le panneau n'approuvera pas de subventions pour des travaux qui ont été achevés ou qui le seront pendant l'examen de la candidature.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

IMPACT – Les candidats doivent montrer de quelle manière l'investissement proposé (1) contribuera à l'efficacité de l'administration au sein d'une association nationale, (2) fournira une plateforme numérique durable qui permettra une modernisation à l'avenir et (3) sera utilisé pour soutenir des tournois nationaux, régionaux et/ou internationaux. **Les projets seront classés par ordre de priorité dans la mesure où ils répondent de manière stratégique aux besoins nationaux ou régionaux, fournissent un bon retour sur l'investissement de l'ITF (mesuré par la contribution aux objectifs du département du développement tels que décrits ci-dessus) et appliquent un modèle de meilleures pratiques qui peut être reproduit. Les projets qui contribuent à l'accueil et à l'intégration de l'ITF World Tennis Number par les associations nationales seront également prioritaires.**

ITF WORLD TENNIS NUMBER — Les candidats doivent montrer leur intention de lancer la plateforme du *World Tennis Number* dans leur nation. Le *World Tennis Number* créera un classement mondial du tennis basé sur le niveau de jeu, conçu pour permettre un plus grand nombre de matchs entre joueurs de niveau similaire, des débutants aux professionnels. Le but est d'encourager un plus grand nombre de joueurs, indépendamment de leur âge, sexe et capacités à pratiquer davantage le tennis, en mettant clairement l'accent sur les joueurs amateurs.

La priorité sera accordée aux projets qui contribuent à l'accueil et à l'intégration de l'ITF World Tennis Number par les associations nationales.

DURABILITÉ – Les candidats doivent démontrer que la plateforme numérique sera maintenue et pleinement utilisée sur une longue période afin de contribuer de manière durable aux objectifs de l'association nationale et du département du développement de l'ITF.

La priorité sera accordée aux projets ayant un plan d'affaires viable et qui font preuve d'une efficacité opérationnelle et des dispositions de durabilité.

TENNIS OPEN DATA STANDARDS (TODS)— Le cas échéant, tous les projets doivent être développés conformément aux normes TODS. L'objectif du projet des normes TODS (*Tennis Open Data Standards*) est de fournir un cadre unique d'échange de données qui permet le transfert de toute donnée relative au tennis entre différents systèmes d'information en utilisant des formats et des méthodes cohérents et convenus.

La priorité sera accordée aux projets qui intègrent et utilisent ces normes pour l'échange de données et l'interopérabilité avec d'autres systèmes informatiques.

LIVRAISON — Les candidats doivent présenter un plan de projet détaillé pour la fourniture de services numériques, du début à la fin, prévoyant des échéances réalistes. Ce plan doit comprendre une stratégie d’approvisionnement et un mécanisme de livraison. Des structures et des plans pour la gestion des risques et du projet afin de limiter les risques et d’assurer une livraison réussie doivent également être prévus.

La priorité sera accordée aux projets proposant un plan de livraison fiable (avec des étapes clés), réaliste et faisable dans un délai convenu.

LA PRISE DE DÉCISION

Le programme de subvention de l’ITF relatif à la numérisation sera géré par l’ITF et les candidatures seront évaluées par un panneau de numérisation (le **panneau**) composé du directeur de l’exploitation de l’ITF, du directeur exécutif de l’ITF responsable des services de l’information, du directeur exécutif de l’ITF chargé du développement du tennis, et avec le soutien d’un chef de projet et d’un secrétaire du panneau.

Seules les candidatures complètes seront prises en considération.

LES RÉSULTATS POSSIBLES

- **Décision favorable** — une offre de subvention par le biais d’un accord avec l’ITF, à condition que le projet commence dans les six mois suivant l’attribution et soit achevé dans les 24 mois suivant la date de début.
- **Rejet** — le projet n’est pas soutenu pour des raisons spécifiques conformes aux critères du programme. Un rejet n’empêche pas que l’Association nationale soumette à nouveau une application pendant 2022.

LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Le montant maximum de la subvention à la numérisation de l’ITF est de 7 500 dollars. Les subventions seront octroyées si et seulement si les demandes répondent aux critères du programme et à la seule discrétion du Panneau de subvention à la numérisation de l’ITF.

Les modalités de paiement seront précisées dans une lettre d’accord. Le paiement sera effectué à la réception d’un formulaire de demande et des pièces justificatives ou des factures. Les paiements seront effectués en deux montants forfaitaires. Le premier sera versé une fois la lettre d’octroi signée et retournée à l’ITF. Le second sera effectué après une brève évaluation du projet afin de s’assurer que les travaux ont commencé et progressent conformément au projet présenté.

LE SUIVI, LA MESURE ET L’ÉVALUATION

Les candidats retenus doivent faire un suivi et rendre compte de toute utilisation de l’outil numérique, comme l’exige l’ITF.

L’UTILISATION DES INFORMATIONS PAR L’ITF

Les informations fournies par l’association nationale sont utilisées pour démontrer que les projets financés par l’ITF ont un impact positif. Les données fournies sont recueillies et analysées pour rédiger différents rapports, permettant à l’ITF d’identifier des tendances afin de voir l’évolution du projet par rapport aux objectifs initiaux et par rapport à d’autres projets.

L’ITF rédige un rapport annuel qui décrit en détail l’impact que les projets financés ont eu au cours de cette année-là. Les informations fournies par une association nationale sont cruciales pour permettre à l’ITF de produire ce rapport, afin de montrer quel a été l’impact du financement.

ANNEXES

Documents à fournir à l’appui d’une candidature

- Candidature en ligne — veuillez contacter votre Officiel de Développement ITF pour plus de détails sur la procédure de candidature
- Preuve de financement du partenariat (le cas échéant)
- Contrats de service numériques existants avec des tiers (le cas échéant)
- Pièces justificatives supplémentaires (à la demande de l’ITF)